



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Alerte GALA orages : mesures concernant la fête de la musique

Suite aux recommandations de la préfecture de la Haute-Vienne et au regard de l'activation du protocole d'alerte GALA (vents violents (80-100km/H), orages et grêle), le maire de Limoges a décidé de prendre un arrêté municipal qui interdit les regroupements de rues et les animations prévues en extérieur et sur le domaine public dans le cadre de la fête de la musique. En revanche, les restaurants/bars peuvent maintenir des animations prévues dans l'enceinte stricte de leurs établissements.

Les dispositifs de sécurité et de barriérage sont levés. Il s'agit de faciliter, en cas de sinistre, les interventions en urgence des véhicules de secours et leur libre-circulation.

Les groupes de musique qui avaient procédé à leur inscription ont été prévenus.

La Ville de Limoges regrette que les conditions climatiques viennent gâcher un moment festif particulièrement attendu par les Limougeauds chaque année mais doit prendre des mesures dictées par la nécessité de protéger ses concitoyens.

Contact presse Ville de Limoges :

Claire GLÉDEL

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr

 /villedelimoges

 @VilleLimoges87

 7ALimoges

 villedelimoges

 /ville_de_limoges

 Ville de Limoges